

[Transport Maritime ▼](#)[Solutions Porte-à-Porte ▼](#)[France](#) [Fret Aérien ▼](#)[Actualités ▼](#)[My CMA CGM ▼](#)[A propos](#)[Trouvez votre agence locale](#)[My Customer Service](#)[Guides](#)[Site corporate](#)

RÉGLEMENTATION

jeudi 24 août 2023

Fumigation des cargaisons à destination de l'Australie

CMA CGM informe ses clients qu'en réponse à la prolifération de la punaise brune marbrée en Europe et en Amérique du Nord, les autorités **australienne**s ont mis en place des directives pour la saison à risque 2023-2024 (**du 1er septembre 2023 au 30 avril 2024**) afin de prévenir toute infestation.

Comme lors des saisons précédentes, il est de la responsabilité du client de faire procéder aux traitements requis pour l'envoi des marchandises catégorisées "à haut risque" et "à risque".

Tous les détails concernant les marchandises et pays considérés comme à haut risque et à risque, ainsi que les procédures à suivre sont disponibles sur le site web dédié suivant :

<https://www.agriculture.gov.au/biosecurity-trade/import/before/brown-marmorated-stink-bugs#bmsb-measures-for-goods>